

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 mars 2021

## ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS PORTEURS DE CANCER - (N° 3988)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° 9

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE PREMIER**

I. – À la fin de l'alinéa 1, supprimer les mots :

« ou d'un cancer ».

II. – En conséquence, procéder à la même suppression à l'alinéa 2.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de cohérence au regard de la définition donnée par le ministère de la santé des maladies chroniques, dont fait partie le cancer.